

Domaine : Sciences, technologie, santé Licence

Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels

Spécialité : Administration des Systèmes et Réseaux (ASR)

RNCP12874 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	326
Code(s) ROME	M1402, M1802, M1806, H1102, I1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif de la Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, Spécialité Administration des Systèmes et Réseaux (ASR) est de professionnaliser des étudiant(e)s, par le biais de la formation à plein temps ou de l'apprentissage, capables de participer à la conception, la mise en place, l'administration et la sécurité des réseaux d'entreprises.

A ce titre, les diplômés, devenus des spécialistes, travaillent en étroite collaboration avec :

- Les utilisateurs qu'ils peuvent également être amenés à former
- L'administrateur de bases de données
- Le webmaster technique
- Les développeurs, en fonction de l'étendue du réseau

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de la Licence professionnelle Systèmes informatiques et logiciels, Spécialité Administration des Systèmes et Réseaux (ASR), le diplômé est capable de :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet.
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres.
- Coordonner une équipe opérationnelle.
- Maîtriser l'anglais technique.
- Rédiger une documentation technique.
- Connaître les équipements d'un système ou d'un réseau, sait les intégrer et les paramétrer.
- Connaître les techniques de modélisation et d'implémentation d'une base de données.
- Maîtriser la Programmation Orientée Objet et événementielle.
- Connaître les protocoles et les services réseaux.

- Maîtriser les stratégies de sauvegarde et de sécurité des réseaux (y compris sans fil).
 - Administrer des réseaux et mettre en oeuvre des solutions sécurité (incluant les réseaux sans fil)
- Des réseaux d'entreprises en réponse à des spécifications fonctionnelles provenant des demandes des utilisateurs

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur d'activité spécialisée dans l'administration des systèmes et des réseaux :

- Grandes entreprises
- Business unit
- SSII, PME, PMI, TPE
- Administration / Services de l'Etat
- Armée
- Commerce/grande distribution
- Commerce/vente
- Constructeur de matériel informatique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Assistant(e) chef de projet informatique
- Architecte réseau
- Responsable micro-informatique
- Gestionnaire de système informatique et réseau
- Assistant(e) ingénieur (Etudes – Recherche – Développement)
- Cadre technico-commercial
- Technico-commercial (Etudes – Recherche – Développement)
- Chargé(e) d'affaires

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 756 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	59 420
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	3 %

Familles professionnelles (FAP)

L4X80 — Techniciens des services administratifs
L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)
M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom
M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information
R2X80 — Attachés commerciaux
R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

75 % enseignants 25 % professionnels

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

75 % enseignants 25 % professionnels

2 rythmes possibles :

- 2 jours en entreprise/3 jours à l'IUT
- 4 semaines en entreprise/4 semaines au CFA sup

2000 et l'Académie régionale CISCO

Les apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans et de nationalité française.

Les candidats étrangers doivent être titulaires d'un permis de travail dont la validité couvre la période de formation.

Rythme de l'apprentissage : 3 jours entreprise/2 jours IUT

COMPOSITION DU JURY — VAE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

75 % enseignants 25 % professionnels

Professionnels porteurs d'un projet entrepreneurial mais ne disposant pas des diplômes requis peuvent bénéficier d'une Validation des Acquis Professionnels pour rentrer en formation.

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil

Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iutsf.com>

IUT Sénart / Fontainebleau

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12874/>